



Université de Bourgogne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

COLLÈGE A : PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR IV

SCRUTIN DU 4 FÉVRIER 2020

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du COLLÈGE A :
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR IV

A - Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Inscrits	109
Votants	83

Taux de participation	
Votants / Inscrits	76,15%

Suffrages à déduire	3
---------------------	---

Total des suffrages exprimés	80
-------------------------------------	-----------

Quotient électoral	40
(suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)	

Intitulés des listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués par application du QE	Reste	Nombre de sièges attribués au titre du plus fort reste	Nombre total de sièges attribués par liste
Agissons pour une autre université	23	0	23	1	1
Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse	57	1	17	0	1
Total	80	1	40	1	2



Université de Bourgogne

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

COLLÈGE A : PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR IV

SCRUTIN DU 4 FÉVRIER 2020

(Scrutin de liste à 1 tour à la représentation proportionnelle - règle du plus fort reste sans panachage)

Vu les procès verbaux des opérations de vote et de dépouillement transmis par les bureaux de vote du COLLÈGE A :
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILÉS - SECTEUR IV

B - Attribution des sièges et proclamation des élus :

Listes	Elus
Agissons pour une autre université	Claude GROS
Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse	Alain MARTIN

Fait à Dijon, le 7 février 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Les membres du Comité
Electoral Consultatif,